

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20007196700026	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population est de 3500 habitants et plus CCPEVA
--	--

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE D EVIAN

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	19
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	20
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	26
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	27
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	28
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	30
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	31
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	32
A3.2 - Etalement des provisions	33
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	34
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	35
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	36
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	37
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	38
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	39
A6 - Etat des charges transférées	40
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	41

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	42
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	43
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	44
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	45
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	46
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	47
B1.7 - Etat des engagements reçus	48
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	49
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	50

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	51
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	53
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	54
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	55

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	56
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	8 142 129,77	6 522 000,00
+		+	+
R	E		
P	R		
O	T		
R	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 620 129,77
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		8 142 129,77	8 142 129,77

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	6 428 800,00	6 418 035,16
+		+	+
R	E		
P	R		
O	T		
R	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	467 024,11	2 080 786,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 10 764,84
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		6 895 824,11	8 509 586,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		15 037 953,88	16 651 715,77

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 475 200,00	0,00	1 430 530,00	1 430 530,00	1 430 530,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	568 437,00	0,00	963 955,00	963 955,00	963 955,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 150 000,00	0,00	2 312 610,00	2 312 610,00	2 312 610,00
Total des dépenses de gestion des services		4 193 637,00	0,00	4 707 095,00	4 707 095,00	4 707 095,00
66	Charges financières	338 000,00	0,00	305 096,47	305 096,47	305 096,47
67	Charges exceptionnelles	300 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		4 831 637,00	0,00	5 115 191,47	5 115 191,47	5 115 191,47
023	Virement à la section d'investissement (6)	983 302,33	0,00	1 360 058,30	1 360 058,30	1 360 058,30
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 930 597,00	0,00	1 666 880,00	1 666 880,00	1 666 880,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 913 899,33	0,00	3 026 938,30	3 026 938,30	3 026 938,30
TOTAL		7 745 536,33	0,00	8 142 129,77	8 142 129,77	8 142 129,77

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 142 129,77
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 009 000,00	0,00	4 871 000,00	4 871 000,00	4 871 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	50 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
75	Autres produits de gestion courante	850 000,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
Total des recettes de gestion des services		5 909 000,00	0,00	6 116 000,00	6 116 000,00	6 116 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		5 909 000,00	0,00	6 116 000,00	6 116 000,00	6 116 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	390 500,00	0,00	406 000,00	406 000,00	406 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		390 500,00	0,00	406 000,00	406 000,00	406 000,00
TOTAL		6 299 500,00	0,00	6 522 000,00	6 522 000,00	6 522 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 620 129,77
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 142 129,77
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	2 620 938,30
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	462 958,72	45 229,64	616 400,00	616 400,00	661 629,64
21	Immobilisations corporelles	1 909 809,38	237 052,88	793 500,00	793 500,00	1 030 552,88
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 628 065,99	184 741,59	3 711 000,00	3 711 000,00	3 895 741,59
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	8 000 834,09	467 024,11	5 120 900,00	5 120 900,00	5 587 924,11
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	880 000,00	0,00	901 900,00	901 900,00	901 900,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	880 000,00	0,00	901 900,00	901 900,00	901 900,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	8 880 834,09	467 024,11	6 022 800,00	6 022 800,00	6 489 824,11
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	390 500,00		406 000,00	406 000,00	406 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	390 500,00		406 000,00	406 000,00	406 000,00
	TOTAL	9 271 334,09	467 024,11	6 428 800,00	6 428 800,00	6 895 824,11

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 895 824,11
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	3 046 425,00	2 080 786,00	1 455 572,00	1 455 572,00	3 536 358,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 439 129,07	0,00	1 704 524,86	1 704 524,86	1 704 524,86
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	4 485 554,07	2 080 786,00	3 160 096,86	3 160 096,86	5 240 882,86
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 219 851,00	0,00	231 000,00	231 000,00	231 000,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 219 851,00	0,00	231 000,00	231 000,00	231 000,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	5 705 405,07	2 080 786,00	3 391 096,86	3 391 096,86	5 471 882,86
021	Virement de la section d'exploitation (4)	983 302,33		1 360 058,30	1 360 058,30	1 360 058,30

CCPEVA - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP - 2023

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 930 597,00		1 666 880,00	1 666 880,00	1 666 880,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 913 899,33		3 026 938,30	3 026 938,30	3 026 938,30
TOTAL		8 619 304,40	2 080 786,00	6 418 035,16	6 418 035,16	8 498 821,16

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	10 764,84
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 509 586,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	2 620 938,30
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 430 530,00		1 430 530,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	963 955,00		963 955,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 312 610,00		2 312 610,00
66	Charges financières	305 096,47	0,00	305 096,47
67	Charges exceptionnelles	100 000,00	0,00	100 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	3 000,00	1 666 880,00	1 669 880,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 360 058,30	1 360 058,30
	Dépenses d'exploitation – Total	5 115 191,47	3 026 938,30	8 142 129,77

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 142 129,77
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	406 000,00	406 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	901 900,00	0,00	901 900,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	661 629,64	0,00	661 629,64
21	Immobilisations corporelles (6)	1 030 552,88	0,00	1 030 552,88
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	3 895 741,59	0,00	3 895 741,59
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	6 489 824,11	406 000,00	6 895 824,11

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 895 824,11
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 871 000,00		4 871 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	45 000,00		45 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 200 000,00		1 200 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	406 000,00	406 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		6 116 000,00	406 000,00	6 522 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 620 129,77
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 142 129,77
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	231 000,00	0,00	231 000,00
13	Subventions d'investissement	3 536 358,00	0,00	3 536 358,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 704 524,86	0,00	1 704 524,86
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 666 880,00	1 666 880,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		1 360 058,30	1 360 058,30
Recettes d'investissement – Total		5 471 882,86	3 026 938,30	8 498 821,16

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	10 764,84
--	------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 509 586,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 475 200,00	1 430 530,00	1 430 530,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	430 000,00	490 000,00	490 000,00
6062	Produits de traitement	180 000,00	205 000,00	205 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	53 000,00	48 600,00	48 600,00
6064	Fournitures administratives	400,00	380,00	380,00
6066	Carburants	50 000,00	40 000,00	40 000,00
611	Sous-traitance générale	267 000,00	307 000,00	307 000,00
6135	Locations mobilières	9 500,00	5 500,00	5 500,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	2 000,00	1 000,00	1 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	190 000,00	110 000,00	110 000,00
61551	Entretien matériel roulant	17 500,00	22 000,00	22 000,00
6156	Maintenance	182 000,00	125 000,00	125 000,00
6161	Multirisques	13 500,00	15 500,00	15 500,00
6168	Autres	5 700,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	7 000,00	6 650,00	6 650,00
618	Divers	8 000,00	5 000,00	5 000,00
6226	Honoraires	12 800,00	7 800,00	7 800,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	5 000,00	5 000,00
6228	Divers	1 800,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	5 400,00	5 400,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	4 500,00	4 500,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	17 000,00	21 000,00	21 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6355	Taxe sur les consommations d'eau	0,00	1 200,00	1 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	568 437,00	963 955,00	963 955,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0,00	93 127,00	93 127,00
6331	Versement de mobilité	1 562,00	1 560,00	1 560,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 418,00	1 420,00	1 420,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 196,00	7 000,00	7 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	844,00	800,00	800,00
6411	Salaires, appointements, commissions	310 707,00	606 845,00	606 845,00
6412	Congés payés	277,00	300,00	300,00
6413	Primes et gratifications	90 683,00	93 403,00	93 403,00
6415	Supplément familial	2 750,00	2 750,00	2 750,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	60 000,00	61 800,00	61 800,00
6452	Cotisations aux mutuelles	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	65 000,00	66 950,00	66 950,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	4 500,00	4 500,00	4 500,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 000,00	1 000,00	1 000,00
648	Autres charges de personnel	10 000,00	10 000,00	10 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 150 000,00	2 312 610,00	2 312 610,00
658	Charges diverses de gestion courante	2 150 000,00	2 312 610,00	2 312 610,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		4 193 637,00	4 707 095,00	4 707 095,00
66	Charges financières (b) (8)	338 000,00	305 096,47	305 096,47
66111	Intérêts réglés à l'échéance	338 000,00	328 812,00	328 812,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-23 715,53	-23 715,53
67	Charges exceptionnelles (c)	300 000,00	100 000,00	100 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	300 000,00	100 000,00	100 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	3 000,00	3 000,00
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	0,00	3 000,00	3 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		4 831 637,00	5 115 191,47	5 115 191,47
023	Virement à la section d'investissement	983 302,33	1 360 058,30	1 360 058,30
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 930 597,00	1 666 880,00	1 666 880,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 930 597,00	1 666 880,00	1 666 880,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 913 899,33	3 026 938,30	3 026 938,30
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 913 899,33	3 026 938,30	3 026 938,30
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 745 536,33	8 142 129,77	8 142 129,77

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 142 129,77
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-23 715,53

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 009 000,00	4 871 000,00	4 871 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	5 000 000,00	4 862 000,00	4 862 000,00
7062	Redevances assainissement non collectif	4 000,00	4 000,00	4 000,00
7068	Autres prestations de services	5 000,00	5 000,00	5 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	50 000,00	45 000,00	45 000,00
741	Primes d'épuration	50 000,00	45 000,00	45 000,00
75	Autres produits de gestion courante	850 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	850 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		5 909 000,00	6 116 000,00	6 116 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		5 909 000,00	6 116 000,00	6 116 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	390 500,00	406 000,00	406 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	390 500,00	406 000,00	406 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		390 500,00	406 000,00	406 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 299 500,00	6 522 000,00	6 522 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 620 129,77
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 142 129,77
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	462 958,72	616 400,00	616 400,00
2031	Frais d'études	462 958,72	611 000,00	611 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00	5 400,00	5 400,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 909 809,38	793 500,00	793 500,00
2111	Terrains nus	21 000,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	0,00	11 500,00	11 500,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	15 652,80	0,00	0,00
2151	Installations complexes spécialisées	365 115,49	340 000,00	340 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	1 001 074,21	160 000,00	160 000,00
2154	Matériel industriel	297 466,88	180 000,00	180 000,00
2155	Outillage industriel	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2181	Installat° générales, agencements	11 500,00	15 000,00	15 000,00
2182	Matériel de transport	184 000,00	77 000,00	77 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	4 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	5 628 065,99	3 711 000,00	3 711 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	5 628 065,99	3 711 000,00	3 711 000,00
Total des dépenses d'équipement		8 000 834,09	5 120 900,00	5 120 900,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	880 000,00	901 900,00	901 900,00
1641	Emprunts en euros	880 000,00	901 900,00	901 900,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		880 000,00	901 900,00	901 900,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		8 880 834,09	6 022 800,00	6 022 800,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	390 500,00	406 000,00	406 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	390 500,00	406 000,00	406 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	390 500,00	391 000,00	391 000,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	0,00	15 000,00	15 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		390 500,00	406 000,00	406 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		9 271 334,09	6 428 800,00	6 428 800,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	467 024,11
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 895 824,11
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	3 046 425,00	1 455 572,00	1 455 572,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	1 101 458,00	190 000,00	190 000,00
1313	Subv. équipt Départements	1 944 967,00	1 265 572,00	1 265 572,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 439 129,07	1 704 524,86	1 704 524,86
1641	Emprunts en euros	1 439 129,07	1 704 524,86	1 704 524,86
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 485 554,07	3 160 096,86	3 160 096,86
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 219 851,00	231 000,00	231 000,00
10222	FCTVA	1 219 851,00	231 000,00	231 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 219 851,00	231 000,00	231 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		5 705 405,07	3 391 096,86	3 391 096,86
021	Virement de la section d'exploitation	983 302,33	1 360 058,30	1 360 058,30
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 930 597,00	1 666 880,00	1 666 880,00
28131	Bâtiments	130 810,00	130 000,00	130 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	2 295,00	730,00	730,00
28138	Aménagement Autres constructions	107 815,00	108 000,00	108 000,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	217 410,00	217 000,00	217 000,00
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	1 115,00	1 200,00	1 200,00
28151	Installations complexes spécialisées	110 956,00	86 000,00	86 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	931 527,00	684 000,00	684 000,00
28154	Matériel industriel	69 338,00	65 000,00	65 000,00
28155	Outillage industriel	11 644,00	4 600,00	4 600,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	39 181,00	40 000,00	40 000,00
28157	Aménagement matériel industriel	970,00	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	276 990,00	278 000,00	278 000,00
28181	Installations générales, agencements	5 970,00	4 700,00	4 700,00
28182	Matériel de transport	13 695,00	37 000,00	37 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	334,00	350,00	350,00
28184	Mobilier	1 152,00	600,00	600,00
28188	Autres	9 395,00	9 700,00	9 700,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		2 913 899,33	3 026 938,30	3 026 938,30
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 913 899,33	3 026 938,30	3 026 938,30
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		8 619 304,40	6 418 035,16	6 418 035,16

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	2 080 786,00
----------------------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	10 764,84
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 509 586,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					18 857 706,07									
1641 Emprunts en euros (total)					18 857 706,07									
00000312557	CREDIT AGRICOLE	01/01/2017	11/04/2011	11/01/2017	317 852,56	F	Taux fixe à 3.75 %	3,750	3,803	EUR	T	P	O	A-1
00001087591	CREDIT AGRICOLE	01/01/2017	01/01/2017	25/04/2017	113 801,11	F	Taux fixe à 4.28 %	4,280	4,280	EUR	A	P	O	A-1
00019227201	CREDIT AGRICOLE	01/01/2017	01/01/2017	02/01/2017	80 000,00	F	Taux fixe à 4.2 %	4,200	4,267	EUR	T	P	O	A-1
5329467-392204G	CAISSE D'EPARGNE	16/12/2022	06/06/2023	25/09/2023	1 000 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.25)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,250	2,302	EUR	X	C	O	A-1
9581740/4151440	CAISSE D'EPARGNE	28/07/2005	28/10/2015	25/01/2016	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1.6 %	1,600	1,610	EUR	T	C	O	A-1
A0109B61	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2017	01/01/2017	15/04/2017	403 349,49	F	Taux fixe à 3.77 %	3,770	3,825	EUR	A	C	O	A-1
A0117119	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2017	01/01/2017	05/05/2017	144 881,92	F	Taux fixe à 4.17 %	4,170	4,231	EUR	A	P	O	A-1
A0117126	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2017	01/01/2017	05/05/2017	246 408,83	F	Taux fixe à 4.36 %	4,360	4,424	EUR	A	P	O	A-1
A0117129	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2017	01/01/2017	05/05/2017	246 408,83	F	Taux fixe à 4.36 %	4,360	4,424	EUR	A	P	O	A-1
A0117187	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2017	01/01/2017	05/08/2017	308 196,67	F	Taux fixe à 4.17 %	4,170	4,170	EUR	A	P	O	A-1
A0117188	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2017	01/01/2017	05/08/2017	92 942,21	F	Taux fixe à 4.17 %	4,170	4,170	EUR	A	P	O	A-1
A0117232-AR010456000	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2017	01/01/2017	05/08/2017	114 250,19	F	Taux fixe à 4.79 %	4,790	4,860	EUR	A	P	O	A-1
A0117249-A0108038000	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2017	01/01/2017	05/08/2017	210 865,34	F	Taux fixe à 4.58 %	4,580	4,647	EUR	A	P	O	A-1
A0117260-A0108708000	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2017	01/01/2017	05/08/2017	44 070,31	F	Taux fixe à 4.78 %	4,780	4,850	EUR	A	P	O	A-1

CCPEVA - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
A0117345-A0110E57000	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2017	01/01/2017	25/08/2017	202 549,50	F	Taux fixe à 3.55 %	3,550	3,602	EUR	A	P	O	A-1
A0117482-9021304	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2017	01/01/2017	25/05/2017	87 188,50	F	Taux fixe à 5.19 %	5,190	5,190	EUR	A	P	O	A-1
A0117698-9636248	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2017	01/01/2017	25/01/2017	175 000,00	F	Taux fixe à 2.1 %	2,100	2,100	EUR	A	P	O	A-1
A0117699-A0109268000	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2017	01/01/2017	25/05/2017	28 793,20	F	Taux fixe à 4.64 %	4,640	4,708	EUR	A	P	O	A-1
A0117700-A0109B14000	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2017	01/01/2017	05/08/2017	19 820,71	F	Taux fixe à 3.88 %	3,880	3,937	EUR	A	P	O	A-1
A0117701-A0109873000	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2017	01/01/2017	05/08/2017	46 747,61	F	Taux fixe à 4.28 %	4,280	4,342	EUR	A	P	O	A-1
C706943	CREDIT FONCIER DE FRANCE	01/01/2017	01/01/2017	09/01/2017	92 839,01	F	Taux fixe à 5 %	5,000	5,000	EUR	A	P	O	A-1
CO0558/001	CREDIT AGRICOLE	09/01/2017	09/01/2017	27/02/2017	3 000 000,00	F	Taux fixe à 3.86 %	3,860	3,974	EUR	T	C	O	A-1
CO0558/002	CREDIT AGRICOLE	09/01/2017	09/01/2017	15/03/2017	4 000 000,00	F	Taux fixe à 3.9 %	3,900	4,016	EUR	T	C	O	A-1
MIN519363EUR/001	SFIL CAFFIL	18/05/2004	01/06/2006	01/11/2006	1 955 000,00	F	Taux fixe à 4.84 %	4,840	5,002	EUR	T	C	O	A-1
MIN519363EUR/002	SFIL CAFFIL	18/05/2004	09/01/2017	01/01/2019	1 746 022,36	F	Taux fixe à 4.62 %	4,620	4,687	EUR	A	C	O	A-1
MIN519363EUR/003	SFIL CAFFIL	18/05/2004	01/06/2006	01/12/2007	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4.34 %	4,340	4,403	EUR	A	C	O	A-1
MON516651EUR	SFIL CAFFIL	26/10/2009	14/12/2009	01/03/2010	900 000,00	F	Taux fixe à 4.49 %	4,490	4,490	EUR	A	C	O	A-1
MON516791EUR	SFIL CAFFIL	01/01/2017	01/01/2017	01/08/2017	193 425,76	F	Taux fixe à 4.95 %	4,950	4,950	EUR	A	P	O	A-1
MON517128EUR	SFIL CAFFIL	01/01/2017	01/01/2017	01/03/2018	21 963,90	F	Taux fixe à 4.64 %	4,640	4,640	EUR	A	P	O	A-1
MON517129EUR	SFIL CAFFIL	28/11/2005	01/01/2017	01/03/2018	47 567,61	F	Taux fixe à 3.66 %	3,660	3,660	EUR	A	P	O	A-1
MON517130EUR	SFIL CAFFIL	01/01/2017	01/01/2017	01/01/2018	17 760,45	F	Taux fixe à 3.9 %	3,900	3,900	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

CCPEVA - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					18 857 706,07									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		7 805 991,44					881 899,13	317 931,24	0,00	131 496,95
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		7 805 991,44					881 899,13	317 931,24	0,00	131 496,95
00000312557	N	0,00	A-1	206 746,98	8,28	F	Taux fixe à 3.75 %	3,803	21 059,04	7 459,16	0,00	1 528,05
00001087591	N	0,00	A-1	64 017,11	5,32	F	Taux fixe à 4.28 %	4,280	9 583,64	2 739,93	0,00	1 585,52
00019227201	N	0,00	A-1	14 009,43	2,25	F	Taux fixe à 4.2 %	4,267	5 428,60	503,64	0,00	89,10
5329467-392204G	N	0,00	A-1	0,00	25,48	V	(Livret A(Préfixé) + 0.25)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé) (Livret A(Préfixé) + 0.25)-Floor 0 sur Livr	2,302	20 000,00	20 406,21	0,00	677,83
9581740/4151440	N	0,00	A-1	1 300 000,00	12,82	F	Taux fixe à 1.6 %	1,610	100 000,00	20 200,00	0,00	3 466,67
A0109B61	N	0,00	A-1	100 837,41	1,29	F	Taux fixe à 3.77 %	3,825	50 418,68	3 854,37	0,00	1 372,79
A0117119	N	0,00	A-1	120 867,24	17,34	F	Taux fixe à 4.17 %	4,231	4 617,65	5 110,17	0,00	3 231,74
A0117126	N	0,00	A-1	166 463,85	8,34	F	Taux fixe à 4.36 %	4,424	15 464,01	7 358,63	0,00	4 389,06
A0117129	N	0,00	A-1	166 463,85	8,34	F	Taux fixe à 4.36 %	4,424	15 464,01	7 358,63	0,00	4 389,06
A0117187	N	0,00	A-1	240 460,13	13,59	F	Taux fixe à 4.17 %	4,170	12 993,15	10 027,19	0,00	3 820,50
A0117188	N	0,00	A-1	72 515,08	13,59	F	Taux fixe à 4.17 %	4,170	3 918,31	3 023,88	0,00	1 152,14
A0117232-AR010456000	N	0,00	A-1	92 222,12	14,59	F	Taux fixe à 4.79 %	4,860	4 322,27	4 478,79	0,00	1 730,94

CCPEVA - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
A0117249-A0108038000	N	0,00	A-1	172 364,77	15,59	F	Taux fixe à 4.58 %	4,647	7 503,04	8 003,95	0,00	3 104,16
A0117260-A0108708000	N	0,00	A-1	25 143,27	5,59	F	Taux fixe à 4.78 %	4,850	3 711,42	1 218,54	0,00	421,16
A0117345-A0110E57000	N	0,00	A-1	166 731,18	17,65	F	Taux fixe à 3.55 %	3,602	6 746,90	6 001,16	0,00	2 019,36
A0117482-9021304	N	0,00	A-1	62 386,35	9,40	F	Taux fixe à 5.19 %	5,190	4 916,19	3 237,85	0,00	1 781,33
A0117698-9636248	N	0,00	A-1	111 465,95	8,07	F	Taux fixe à 2.1 %	2,100	11 380,78	2 340,78	0,00	1 955,83
A0117699-A0109268000	N	0,00	A-1	17 610,62	6,40	F	Taux fixe à 4.64 %	4,708	2 182,88	828,48	0,00	437,46
A0117700-A0109B14000	N	0,00	A-1	11 894,00	6,59	F	Taux fixe à 3.88 %	3,937	1 509,14	467,90	0,00	165,65
A0117701-A0109873000	N	0,00	A-1	28 337,44	6,59	F	Taux fixe à 4.28 %	4,342	3 551,60	1 229,69	0,00	436,12
C706943	N	0,00	A-1	53 165,84	5,02	F	Taux fixe à 5 %	5,000	7 816,31	2 658,29	0,00	2 210,79
CO0558/001	N	0,00	A-1	812 500,00	2,40	F	Taux fixe à 3.86 %	3,974	125 000,00	29 871,44	0,00	2 506,32
CO0558/002	N	0,00	A-1	550 000,00	2,71	F	Taux fixe à 3.9 %	4,016	200 000,00	18 774,16	0,00	606,67
MIN519363EUR/001	N	0,00	A-1	808 965,40	11,83	F	Taux fixe à 4.84 %	5,002	67 413,80	38 453,78	0,00	5 981,85
MIN519363EUR/002	N	0,00	A-1	1 358 017,40	13,00	F	Taux fixe à 4.62 %	4,687	97 001,24	63 611,80	0,00	58 906,27
MIN519363EUR/003	N	0,00	A-1	360 000,00	8,92	F	Taux fixe à 4.34 %	4,403	40 000,00	15 841,00	0,00	1 157,33
MON516651EUR	N	0,00	A-1	492 772,36	16,17	F	Taux fixe à 4.49 %	4,490	28 986,61	22 125,48	0,00	17 295,47
MON516791EUR	N	0,00	A-1	174 689,44	24,58	F	Taux fixe à 4.95 %	4,950	3 685,48	8 647,13	0,00	3 503,45
MON517128EUR	N	0,00	A-1	4 087,90	0,17	F	Taux fixe à 4.64 %	4,640	4 087,90	189,68	0,00	0,00
MON517129EUR	N	0,00	A-1	37 273,90	12,17	F	Taux fixe à 3.66 %	3,660	2 290,21	1 364,22	0,00	1 063,44
MON517130EUR	N	0,00	A-1	13 982,42	12,00	F	Taux fixe à 3.9 %	3,900	846,27	545,31	0,00	510,89
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

CCPEVA - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		7 805 991,44					881 899,13	317 931,24	0,00	131 496,95

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	31	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	7 805 991,44	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	2022-12-05

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Immobilisations corporelles et incorporelles dont le prix unitaire est inférieur à 1 000	1	05/12/2022
L	Concessions, brevets, licences, logiciels (c/2051)	2	05/12/2022
L	Plantations d'arbres et d'arbustes (c/2121 et c/21721)	10	05/12/2022
L	Autres agencements et aménagements de terrains (c/2128 et c/21728)	15	05/12/2022
L	Constructions bâtiments publics (c/2131 et c/21713)	30	05/12/2022
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions (c/21351, c/21352 et c/21735)	15	05/12/2022
L	Autres constructions (c/2138 et c/21738)	15	05/12/2022
L	Installations de voirie (c/2152 et c/21752)	15	05/12/2022
L	Réseaux divers (c/2153 et c/21753)	50	05/12/2022
L	Autres réseaux (c/21538 et c/217538)	50	05/12/2022
L	Matériel et outillage d'incendie et défense civile (c/2156)	5	05/12/2022
L	Autre matériel et outillage de voirie (c/215738)	10	05/12/2022
L	Matériel et outillage de voirie Matériel roulant (camions et véhicules industriels) (c/215731)	7	05/12/2022
L	Autres installations, matériel et outillage techniques (c/2158) (c/et c/21758)	15	05/12/2022
L	Installations générales, agencements, aménagements divers (c/2181)	10	05/12/2022
L	Autres matériels de transport voitures (c/21828 et c/217828)	5	05/12/2022
L	Autres matériels informatique (c/21838)	5	05/12/2022
L	Autres matériels de bureau et mobiliers (c/21848)	5	05/12/2022
L	Autres immobilisations corporelles (c/2188)	5	05/12/2022
L	Installations complexes spécialisées (c/2151)	5	05/12/2022
L	Matériel et outillage industriels (c/2154, c/2155)	5	05/12/2022
L	Réseaux d'eau (c/21531 et c/217531)	50	05/12/2022
L	Réseaux d'assainissement (c/21532 et c/217532)	50	05/12/2022
L	Services d'eau et assainissement (c/21561, c/217562, c/21562 et c/217562)	10	05/12/2022
L	Matériel de transport d'exploitation (c/2156 et c/21756)	10	05/12/2022
L	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels (c/2157 et c/21757)	10	05/12/2022

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 307 900,00	I 1 307 900,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		901 900,00	901 900,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	901 900,00	901 900,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		406 000,00	406 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	406 000,00	406 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 307 900,00	467 024,11	0,00	1 774 924,11

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 257 938,30	III 3 257 938,30
Ressources propres externes de l'année (a)		231 000,00	231 000,00
10222	FCTVA	231 000,00	231 000,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		3 026 938,30	3 026 938,30
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28131	Bâtiments	130 000,00	130 000,00
28135	Installations générales, agencements, ...	730,00	730,00
28138	Aménagement Autres constructions	108 000,00	108 000,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	217 000,00	217 000,00
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	1 200,00	1 200,00
28151	Installations complexes spécialisées	86 000,00	86 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	684 000,00	684 000,00
28154	Matériel industriel	65 000,00	65 000,00
28155	Outillage industriel	4 600,00	4 600,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	40 000,00	40 000,00
28157	Aménagement matériel industriel	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	278 000,00	278 000,00
28181	Installations générales, agencements	4 700,00	4 700,00
28182	Matériel de transport	37 000,00	37 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	350,00	350,00
28184	Mobilier	600,00	600,00
28188	Autres	9 700,00	9 700,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	1 360 058,30	1 360 058,30

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 257 938,30	2 080 786,00	10 764,84	0,00	5 349 489,14

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 774 924,11
Ressources propres disponibles	IV	5 349 489,14
Solde	V = IV – II (6)	3 574 565,03

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
AP2022-016/2022 APPAREILS DE TRAITEMENT	1 080 000,00	0,00	1 080 000,00	180 000,00	180 000,00	720 000,00
AP2022-009/2022 ASSAINISSEMENT COLLECTIF LES OGAYS	495 920,00	-495 920,00	0,00	267 500,00	0,00	-267 500,00
AP2022-007/2022 ABONDANCE	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00	700 000,00	700 000,00	200 000,00
AP2022-011/2022 DEPLACEMENT DU POSTE DE RELEVAGE DE LA DRANSE	266 000,00	-266 000,00	0,00	88 000,00	0,00	-88 000,00
AP2022-013/2022 MEP ASST COLL. SECTEUR GERBAZ CNE FETERNES	182 000,00	-182 000,00	0,00	25 000,00	0,00	-25 000,00
AP2022-012/2022 MEP RESEAU ASST COLL PARC ABBAYE A NEUVECELLE	320 000,00	0,00	320 000,00	160 000,00	160 000,00	0,00
AP2022-017/2022 PETITES FOURNIT. D'ENTRETIEN ET D'EQUIPEMENT	240 000,00	0,00	240 000,00	40 000,00	40 000,00	160 000,00
AP2022-008/2022 SUPPRESSION STEP CHEZ BOCHET / SAINT PAUL EN CHABL	900 000,00	0,00	900 000,00	450 000,00	846 000,00	-396 000,00
AP2022-015/2022 TRAV. DIVERS RESEAU ASSAINISSEMENT	5 730 000,00	0,00	5 730 000,00	955 000,00	955 000,00	3 820 000,00
AP2022-014/2022 TRAVAUX DIVERS STEP ET POSTES DE RELEVEMENT	1 800 000,00	0,00	1 800 000,00	300 000,00	300 000,00	1 200 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	9,00	3,00	12,00
Adjoint technique territorial	C	0,00	0,00	0,00	6,00	2,00	8,00
Agent de maîtrise	C	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
Technicien	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Agent polyvalent		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	9,00	4,00	13,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	0	0,00	3-2	CDD
Agent polyvalent		OTR	0	0,00	A	A
Technicien	B	TECH	452	0,00	A	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

01 - LEI Josiane, Présidente	
02 - COLOMER Gérard, 1er vice-président	
03 - GRANDCHAMP Jacques, 2ème vice-président	
04 - BENED Régis, 3ème vice-président	
05 - GIGUELAY Elisabeth, 4ème vice-présidente	
06 - GIRARD-DESPRAULEX Paul, 5ème vice-président	
07 - BURNET Jacques, 6ème vice-président	
08 - MAXIT Monique, 7ème vice-présidente	
09 - GOBBER Renato, 8ème vice-président	
10 - BONTAZ Karole, 9ème vice-présidente	
11 - SAITER Caroline, 10ème vice-présidente	
12 - WENDLING Nadine, 11ème vice-présidente	
BALAIN Anne-Marie	
BOCHATON Jean-Marc	
BOURON Jean-René	
BOUVIER Bernadette	
BOZONNET Justin	
BUFFET Monique	
CHESEL Christelle	
CHESEL Pascal	
DAVID-CRUZ Gérald	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

DELOT Corinne	
DENIAU Sylviane	
DUCRETTET-VIOLLAZ Viviane	
DUVAND Florence	
DUVAND Noël	
FAUCON Virginie	
GATEAU Henri	
GAVET Anthony	
GILLET Bruno	
GIRARD Marie-Pierre	
GIRARDOZ Marie-Claude	
GIRAUD Dominique	
GUILLARD Jean	
HOURTOULE Sonia	
HUVÉ Bruno	
JACQUIER Pierre-André	
JULLIARD Maxime	
LACHAT Hervé	
LANG Isabelle	
MAGNIN Daniel	
MEDORI Ange	
NICOUD Lise	
OUCHCHANE Zohra	
PAUTHIER Marie-Françoise	
PERTUISET Laurent	
PFLIEGER Géraldine	
PODEVIN Christian	
RUBIN Nicolas	
RUELLOT Sébastien	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

SONNOIS Marie-Claire	
TOURNIER Gilles	
VIOLLAND Anne-Cécile	
VUILLOUD Gilbert	
WALKER James	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.